



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**COMPTE RENDU
BUREAU DU 1^{ER} OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le premier octobre, les membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges se sont réunis en bureau, à la Maison des Services de Boulogne sur Gesse, sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents : M Gasto Oustric ; A Frechou ; J Lacroix ; P Brillaud ; G Sioutac ; C Laurenties-Barrere ; Jc Dasque ; A Boubee ; L Briol ; E Rouede ; Mh Fontaneau ; JC Durroux ; J Adoue ; Jf Cazaux ; M de Gaulejac ; E Subra, T Pouzol
Excusés : C Vouigny ; J Ferrere (procuration à Céline Laurenties-Barrere), L Vigneaux ; Jm Losego ; JY Duclos ;
Absents : L Welter, E Miquel ; YP Barrau

Est nommé secrétaire de séance : A Frechou

POINT N°1 =

**Mission de création de la future société d'exploitation des abattoirs du Comminges (FNADT)
Demande de subvention**

Madame la vice-présidente Céline LAURENTIES-BARRERE présente le rapport suivant :

Rappel du Contexte et des enjeux :

Les deux abattoirs multi-espèce (bovins, porcins, ovins) de Haute Garonne sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges.

L'abattoir de Saint Gaudens est géré par la commune de Saint Gaudens en régie municipale. Chaque année son volume d'activité croît, étant en 2019 à un peu plus de 8000 T équivalent carcasses.

L'abattoir de Boulogne sur Gesse appartient à la commune mais son exploitation a été cédée en 1996 à la SEDAB, société privée, dont le gérant est proche d'un départ à la retraite, sans succession et reprise en perspective. C'est un abattoir qui a vu son activité décroître ces 2 dernières années avec une activité passée au-dessous des 3000 T équivalent carcasses ; toutefois, cet abattoir de proximité se situe au cœur d'un bassin d'élevage, aux limites du Gers et des Hautes Pyrénées et disposant d'une main d'œuvre compétente.

Le Comminges, territoire d'élevage, jouit d'une reconnaissance de qualité au sein de la filière viande. Ce vaste territoire alliant montagnes pyrénéennes, vallées, plaines et coteaux se situe également à 1h du bassin de consommation que représente la Métropole Toulousaine. Ainsi, au-delà des outils d'abattage essentiels, la question de la valorisation des viandes est aussi posée avec un atelier de découpe et de steak haché adossé à l'abattoir de Saint Gaudens et un atelier de transformation adossé à l'abattoir de Boulogne sur Gesse (cru, cuit, sec, plats préparés). Enfin, aux côtés d'éleveurs reconnus, la profession s'appuie sur des Chevillards locaux dynamiques.

Dans ce contexte, il est apparu crucial pour la collectivité de s'interroger sur la structuration de la filière élevage, l'avenir des outils d'abattage et l'évolution des outils de transformation.

En 2019, la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges a donc réalisé une étude, de l'amont (structures d'élevage) à l'aval (commercialisation des viandes) en passant par les outils d'abattages et de transformation. Face au risque de disparition de l'abattoir de proximité de Boulogne sur Gesse, il a été démontré au contraire l'intérêt d'une coopération et l'avantage de synergies entre ces deux établissements d'abattage Commingeois.

L'ensemble des scénarii et possibilités ayant été minutieusement étudiés, la pertinence de la mise en place d'une structure unique de gestion des deux abattoirs a été validée par le comité de pilotage de l'étude, au regard des objectifs visés par la collectivité et à savoir :

- Établir un partenariat avec les opérateurs privés (chevillards, coopératives, bouchers et éleveurs) en s'associant au capital d'une structure
- Responsabiliser les professionnels dans la gestion opérationnelle des outils
- Conserver un double contrôle (contrôle d'autorité concédante et contrôle d'actionnaire).

Il s'agit donc à présent de mandater un cabinet d'étude qui sera en charge de créer la future société d'exploitation des abattoirs du Comminges.

La mission du cabinet d'étude consistera donc en :

- 1) La mise en place effective de la société de gestion unique des abattoirs du Comminges, de la constitution du pacte d'actionnaires à la rédaction des statuts et jusqu'au fonctionnement opérationnel de la société (pouvoirs, direction, etc.)
- 2) La validation du projet industriel des abattoirs du Comminges avec les investissements à réaliser jusqu'aux avant projets sommaires des travaux à Saint Gaudens et Boulogne sur Gesse (intégrant également au-delà des activités liées à l'abattage les aspects environnementaux : ICPE et performance énergétique)
- 3) Le plan d'affaire et le prévisionnel financier pour 5 ans
- 4) L'accompagnement de la collectivité dans les prises de compétences et le contrat d'exploitation par la future société
- 5) La régularisation des statuts des salariés et leurs salaires au sein de la structure unique de gestion
- 6) L'harmonisation des tarifs pratiqués par la future société pour les deux sites

Calendrier prévisionnel :

- Fin de la consultation pour la mission semaine 45/ audition des candidats semaine 47/ début de la mission du cabinet semaine 48
- Durée de la mission 6 mois
- Création de la société : juin 2021

Le budget alloué à cette mission est évalué à 80 000 € HT et le plan de financement proposé est le suivant :

- Fonds d'État 40 000 € (50%),
- Fonds européens Leader/Région 24 000 € (30%)
- Communauté de communes 16 000 € (20%).

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE de

- **SOLLICITER** les aides financières pour la réalisation de cette mission d'ingénierie selon le plan de financement proposé.

- **AUTORISER** la Présidente à signer les actes permettant la réalisation de la mission d'ingénierie

POUR : 18
CONTRE : /
ABSTENTIONS : /
ADOPTE

POINT N° 2 =

**SUBVENTIONS 2020
ASSOCIATION EQUIT'EN COMMINGES PYRÉNÉES**

Monsieur le vice-président Philippe BAILLAUD présente le rapport suivant :

L'association Équit'en Comminges Pyrénées domiciliée 1, place de la Brasserie Saint-Paul à Saint-Gaudens a été créée en décembre 2018.

Elle a pour objectif de valoriser et promouvoir le tourisme, le patrimoine culturel et naturel du territoire Midi-Pyrénées et plus particulièrement du Comminges en développant une activité d'équitation de pleine nature couplée à l'itinérance cycle et pédestre. Des séjours clés en main sont commercialisés auprès de prestataires publics et privés aujourd'hui identifiés par des touristes randonneurs.

Il est proposé à la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges d'aider l'association dans le développement de ses actions de promotion.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire

- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 500 € à l'association **Équit'en Comminges Pyrénées,**

- **DIT** que la somme correspondante est inscrite au budget 2020

POUR : 17
CONTRE : 1
ABSTENTIONS : /

ADOPTE

POINT N° 3 =

**MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE ISLE-EN-DODON
ATTRIBUTION SUBVENTION 2020**

Madame La Présidente présente le rapport suivant :

Un soutien financier de la MJC de l'Isle en Dodon est assuré par la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges pour l'accompagnement du Point Accueil Jeune (PAJ) sur le territoire via le biais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), contrat d'objectifs et de cofinancement entre la CAF et la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges.

Le CEJ est financé par le versement de la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) pour l'année en cours en s'appuyant sur les bilans financiers et d'activités de l'année N-1.

L'objectif du projet est de développer un espace de vie au bénéfice de la jeunesse du secteur de l'Isle en Dodon, piloté par la MJC, autour d'une opération financière neutre pour la Communauté de Communes via le biais des subventions PSEJ du CEJ existant.

Vu la convention d'objectifs signée le 16/11/2018 entre la communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges et la MJC de L'Isle-En-Dodon,
Vu le versement du CEJ attendu pour 2020 d'un montant maximal de 35 481.66 €,
Vu le budget voté le 23/07/2020, validant le versement d'une subvention de 20 000 € pour 2020,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire

- **DÉCIDE** d'attribuer, à la MJC de L'Isle-en-Dodon, la somme de 15 481,66 € Euros au titre du complément de subvention 2020, portant à 35 481.66 € le montant versé au titre de cet exercice.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2020, au chapitre 65.

POUR : 18
CONTRE : /
ABSTENTIONS : /

ADOpte

POINT N° 4 =

**ÉTUDE DE MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE PAPIER PIERRE ET FIL DE PIERRE 3D EN COMMINGES
DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame la vice-présidente Céline LAURENTIES-BARRERE présente le rapport suivant :

Rappel du Contexte et des enjeux :

À l'automne 2018, le Premier Ministre Edouard Philippe présentait les priorités gouvernementales en matière de développement industriel en France et les enjeux d'un nouveau dispositif : Territoire d'Industrie. Il s'agissait, avec les collectivités locales, d'accompagner les territoires à forte identité industrielle en vue de conjuguer développement industriel et aménagement du territoire pour soutenir l'emploi et dynamiser ces secteurs. Le Comminges a été retenu parmi les plus de 130 territoires, en collaboration avec le territoire de Nestes, sous l'appellation « Territoire d'industrie Comminges-Nestes ».

Les projets inscrits dans le dispositif sont prioritaires pour l'octroi de soutiens à travers les dispositifs existants ainsi que dans le cadre de la mise en place du Plan de Relance de l'État qui fait suite à la crise sanitaire.

En septembre 2019, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges a inscrit dans ce dispositif plusieurs projets jugés structurants en matière industrielle : Six ont été retenus lors du comité de pilotage régional du 9 décembre 2019 et un septième a été validé en comité technique local de septembre 2020 : parmi ceux-ci, la création de la première unité européenne de fabrication de papier issu de la valorisation de résidus de pierre. Cette implantation se ferait sur Saint Gaudens ou une commune proche. Un second produit innovant, le filament 3D FDM, nouvellement breveté et constitué des mêmes composants, figure également dans ce projet.

Le Comminges présente la particularité d'offrir une exploitation de gisements compatibles avec les caractéristiques recherchées pour la fabrication du papier de pierre et des filaments 3D de pierre, ce qui confère à notre territoire les conditions d'implantation favorables.

Ces productions valorisant les déchets minéraux, permettent d'envisager la création d'une nouvelle filière industrielle, depuis la matière première, en passant par leur transformation en produits à haute valeur ajoutée jusqu'à leur recyclage et fin de vie : il n'y a aucun projet équivalent à ce jour au niveau européen.

Le projet final consiste donc en l'implantation de la première ligne européenne de papier pierre d'une capacité de 15 kt/an afin de capter un marché encore aux prémices mais porté par les impératifs environnementaux qui feront émerger les technologies les plus vertueuses et les moins impactantes pour la planète. Pour le filament de pierre 3D, il s'agit de développer une unité de fabrication de fil de pierre 3D MINORGA de capacité 5-10 t/an

Le procédé industriel qui valorise ces déchets de construction ou de poussière issus du travail de la pierre, ne nécessite pas d'eau pour la fabrication, ce qui est assez rare pour être souligné. Le papier pierre est également réutilisable à l'infini. Par ailleurs, ce processus de production consomme 85% moins d'énergie que les papiers traditionnels et nécessite 20 à 30% moins d'encre lors de l'impression. Le papier pierre ne contient pas non plus de métaux lourds. Les filaments de pierre offrent les mêmes caractéristiques : ce dernier a des performances techniques équivalentes ou supérieures au PLA (matériau plastique phare utilisé aujourd'hui dans les imprimantes 3D).

Les porteurs du projet sont le groupe *Enviro Développement* qui a installé quelques-unes de ses activités sur Saint Gaudens (produits et technologies tournées vers le développement durable et les énergies durables) et la société *MINORGA SAS*. Ces derniers ont à ce jour validé la compatibilité de la ressource locale minérale et identifié un fabricant français de machines avec qui ils ont travaillé sur le dimensionnement de l'outil industriel. Enfin des contacts ont d'ores et déjà été pris avec des partenaires nationaux du marché de l'emballage.

Dans le contexte économique et industriel actuel, il est important de pouvoir accélérer et finaliser l'aboutissement de ce projet industriel. La structuration d'une filière locale d'approvisionnement étant une condition de l'implantation de ces unités de fabrications, la communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges est légitimement concernée et interpellée sur les conditions de déploiement de la filière. Au titre donc de sa compétence « développement économique et aménagement du territoire », elle souhaite engager une étude de structuration de la filière autour des ressources locales déchets de pierre et matériaux synthétiques dont sont constitués les productions finales : l'approvisionnement local, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, sera ainsi évalué, jusqu'aux conditions d'utilisation finale de cette ressource pour la fabrication du papier pierre et du fil de pierre 3D. Enfin, cette étude devra permettre d'identifier le lieu d'implantation industriel le plus approprié au regard des enjeux à la fois économiques mais aussi environnementaux au sens complet et large.

Le coût global de l'étude est évalué à 80 000 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant : 40 000 € cofinancés par la Banque des Territoires (50%), 24 000 € par les fonds LEADER/Région (30%), la communauté de communes assurant les 16 000 € d'auto-financement.

Il est aussi proposé, du fait du caractère structurant pour le territoire du Comminges, d'associer à ces réflexions de structuration d'une filière locale d'approvisionnement et de recyclage, les autres communautés de communes du territoire du PETR Comminges Pyrénées : une convention de collaboration serait signée entre les parties, convention n'ayant pas de contreparties financières mais actant la collaboration territoriale sur ce projet commingeois.

La possibilité d'être éligible aux appels à projet Plan de Relance de l'État, implique que ce travail d'étude soit abouti pour début décembre 2020, et donc réalisé durant les mois d'octobre et novembre.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE de

- **SOLLICITER** les aides financières pour la réalisation de cette étude selon le plan de financement proposé,
- **AUTORISER** la Présidente à signer les actes permettant la réalisation de l'étude,
- **AUTORISER** la présidente à signer la convention de collaboration avec les autres communautés de communes du Comminges impliquées indirectement sur ce projet.

POUR : 18

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

ADOPTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.